Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023 -

Publié le

ID: 033-213303860-20230405-12A 2023-DE

Excusé: 01

## Mairie



33570

# **EXTRAIT DU REGISTRE**

# DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt trois

En exercice: 09

Le cinq avril à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT - CIBARD

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal AMOREAU, Maire.

Date de convocation: 29/03/2023 Date d'affichage: 29/03/2023

Présents: Mmes FOREST Nathalie, PETIT Josiane, AUTHIER Brigitte et Mrs AMOREAU Pascal, BESSOU

Lucien, DUGRAND Patrick, GARACH Henri, PIMBERT Éric.

Excusé: M. BLONDET Nicolas (pouvoir à Mr PIMBERT Eric)

Présents: 08

Secrétaire de séance: Mme AUTHIER Brigitte

N° 12A-2023

N° 12A-2023 Annule et remplace la délibération n°12-2023

Votants: 09

Absent: 00

#### **OBJET: AMORTISSEMENTS TRAVAUX SDEEG**

Les travaux réalisés par le Syndicat Départemental d'Electricité de la Gironde (SDEEG) doivent être amortis.

Compte 20412 : 1 882  $\in$  pour programmation coupure de nuit.

Compte 20412 : 7 990 € pour renouvellement de foyers vétustes.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'effectuer cette opération sur 5 ans.

### Amortissement programmation coupure de nuit : 1 882,00 €

Année	Compte	Valeur en début d'exercice	Montant	Montant cumulé	Valeur en fin d'exercice
2024	681	1 882,00	376,40	376,40	1 505,60
2025	681	1 505,60	376,40	752,80	1 129,20
2026	681	1 129,20	376,40	1 129,20	752,80
2027	681	752,80	376,40	1 505,60	376,40
2028	681	376,40	376,40	1 882,00	

Par le compte 280412

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

ID: 033-213303860-20230405-12A\_2023-DE

Publié le

2.10~

# Amortissement renouvellement des foyers vétustes : 7 990,00 €

Année	Compte	Valeur en début d'exercice	Montant	Montant cumulé	Valeur en fin d'exercice
2024	681	7 990,00	1 598,00	1598,00	6 392,00
2025	681	6 392,00	1 598,00	3 196,00	4 794,00
2026	681	4 794,00	1 598,00	4 794,00	3 196,00
2027	681	3 196,00	1 598,00	6 392,00	1 598,00
2028	681	1 598,00	1 598,00	7 990,00	

Par le compte 280412

Le maire,

\* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

\* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire, Pascal AMOREAU